

TÉMOIGNAGES

Agnes Monnerat

Aide à domicile qui a obtenu le DEAVS par la voie de la VAE.

«Je tiens à faire connaître mon opinion sur la Validation des Acquis de l'Expérience qui a été pour moi une grande chance.



Je suis Aide à domicile depuis 10 ans et je suis venue assez rapidement à travailler avec Familles Rurales dans une association marnaise qui regroupe 4 villages de campagne. Nous avons une responsable d'association qui nous communique des infos venant de la Fédération Départementale. Il y a 4 ans, elle nous a expliqué que, par le biais de la V.A.E., nous pouvions obtenir un Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale.

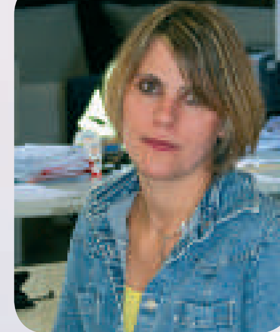
Je possède déjà le B.E.P.A. et après une première réunion d'information dans les locaux de Familles Rurales de Châlons-en-Champagne, j'ai trouvé le concept intéressant. Mais j'avoue qu'après avoir découvert le dossier à remplir (livret 2), j'étais bien heureuse de savoir que je pourrai bénéficier d'un accompagnement et qu'une fois par semaine je me rendrai aux bureaux de la Fédé avec d'autres collègues pour y être aidée par des formatrices de l'U.F.C.V. de Reims. Par contre, le travail pour remplir ce dossier m'a permis de me rendre compte de tout ce que j'avais déjà accompli dans ma vie d'AVS.

Après avoir obtenu mon diplôme en avril 2005, j'ai eu une augmentation de salaire, ce qui n'est pas négligeable ! Et rapidement j'ai été sollicitée pour faire partie des prochains jurys de la VAE : me retrouver de l'autre côté du bureau est une expérience tout aussi enrichissante ! »

Gessika Semelin

39 ans, a obtenu un BTS Négociation et Relation Client par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience. Depuis, elle a signé un contrat à durée déterminée au Pôle emploi de Sézanne.

Comment s'est déroulé votre parcours de validation ?



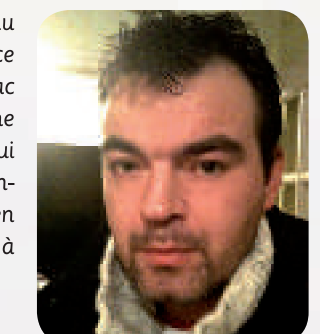
« Après avoir obtenu des renseignements auprès du CIO et du Greta, j'ai rencontré le DAVA. Mon expérience correspondait bien à un diplôme de l'Education Nationale et on m'a alors proposé un accompagnement de 4 mois. J'ai accepté et cela m'a permis de bénéficier du passeport VAE qui prenait en charge les frais de cet accompagnement. A chaque réunion du DAVA, je rencontrais 2 autres candidates, l'une sur un CAP petite enfance et l'autre sur un BP coiffure. Une très bonne entente s'est installée entre nous 3. Pourtant nous venions d'univers très différents. Cet accompagnement m'a donné une méthodologie de travail et permis d'aller jusqu'au bout de mon projet. Même si s'engager dans cette démarche de validation demande un travail intensif et procure du stress, j'ai toujours gardé en tête mon objectif et je souhaitais vraiment obtenir mon diplôme du 1er coup ! »

Quels conseils donneriez-vous à un futur candidat ?

«Je lui conseillerais de se faire accompagner. Le fait d'avoir des rendez-vous réguliers m'a permis de « ne pas lâcher » Personnellement, c'est ce qu'il me fallait car je n'aurais pas souhaité que cela dure dans le temps. Ma conseillère m'a donné encore plus d'énergie et m'a permis de rendre au jury un dossier clair et convaincant. Même si le doute est toujours présent jusqu'au passage devant le jury, il faut y croire et travailler régulièrement car l'enjeu est de taille. Et quelle satisfaction après ! »

Bruno Therien

35 ans a obtenu le titre de technicien en logistique par la voie de la VAE. Il travaille en logistique comme agent polyvalent depuis 6 ans.



«La VAE est pour moi un tremplin. En obtenant le titre de technicien en logistique, j'ai voulu faire reconnaître mon expérience et surtout obtenir le niveau bac pour ensuite m'engager dans une formation supérieure. Aujourd'hui je me dirige vers un titre de technicien supérieur que je suivrai en congé individuel de formation à l'Afpa de Pont Sainte Marie.

La VAE n'est pas une démarche à prendre à la légère, cela demande du travail personnel et de la recherche. Mais dès lors que l'on croit en soi et que l'on est réellement motivé, il faut se lancer. Des conseillers sont présents pour nous aider si besoin est. »

ACCOMPAGNEMENT ET VALIDATION

cf visualisation d'un parcours de VAE - étape 3

« Parcours standard »

Lorsque vous avez identifié le titre, le diplôme ou le certificat qui correspond à votre expérience (que vous ayez bénéficié ou non d'un entretien conseil), vous pouvez prendre contact avec l'organisme valideur qui le délivre. Ce dernier pourra vous proposer un accompagnement pour vous aider tout au long de votre démarche jusqu'au passage devant le jury.

« Parcours intensif »

Les candidats-es présentant des diffcultés organisationnelles et/ou rédactionnelles, dans leur démarche de VAE, peuvent bénéficier d'un suivi régulier et d'une aide personnalisée permettant un raccourcissement de la durée du parcours VAE (6 mois maximum) et un maintien de la motivation.

Les demandeurs d'emploi (F/H) comme les salariés (F/H) peuvent en bénéficier.

Les organismes valideurs (Ministère de l'Education Nationale et Ministère chargé de l'emploi) sont habilités à prescrire cet accompagnement après un premier diagnostic des besoins du ou de la candidat-e.

Contacts pour la région Champagne Ardenne :

DAVA :
03 26 61 20 67
03 26 61 20 64
03 26 61 20 40

AFPA :

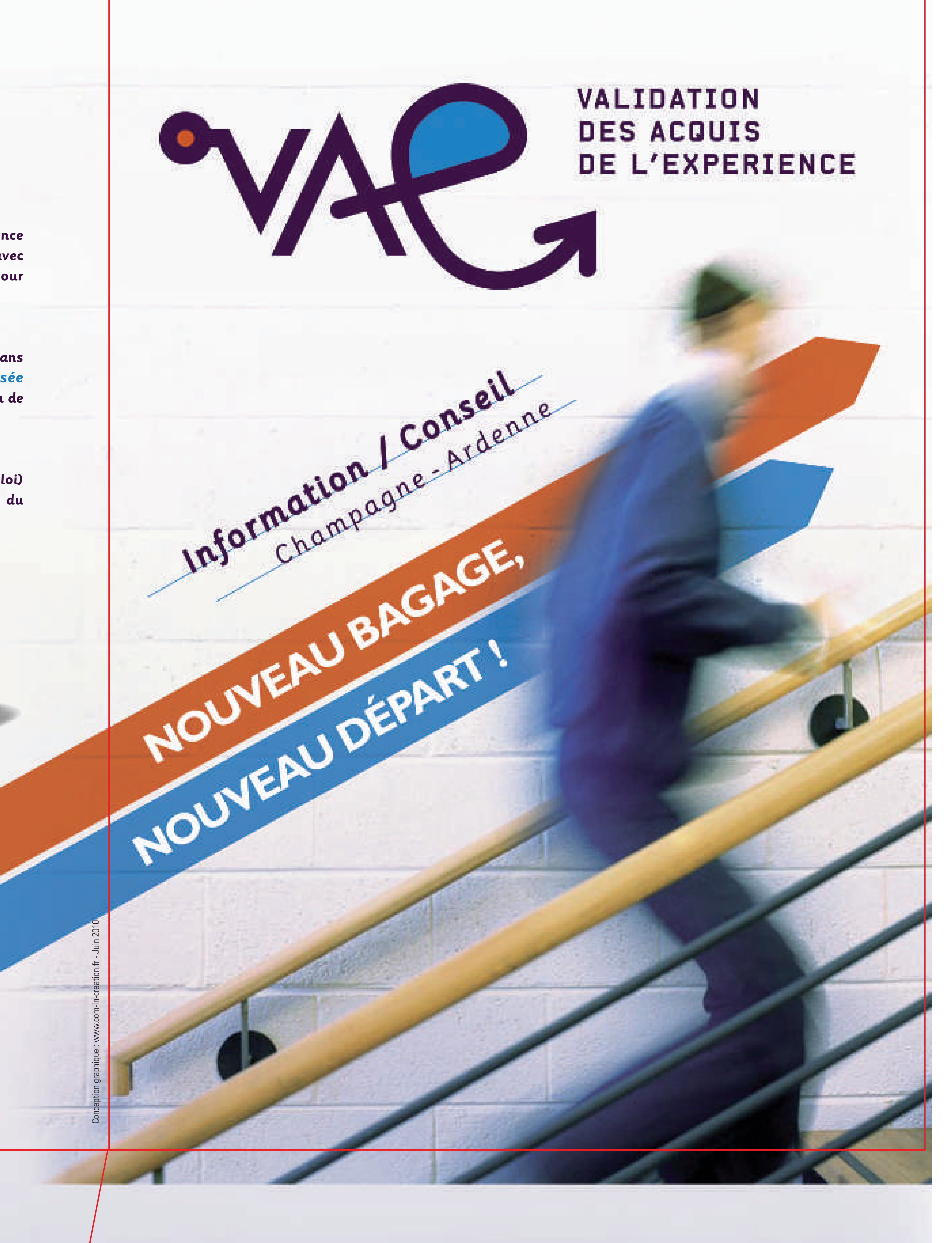
Site de Reims :	03 26 50 78 27
Site de Charleville :	03 24 33 65 99
Site de Troyes :	03 25 76 25 66
Site de Saint Dizier :	03 25 94 97 35







Conception graphique : www.com-in-creation.fr - Juin 2010





LA VAE MODE D'EMPLOI

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) vous permet d'acquérir une certification (diplôme, titre, certificat de qualification…) en valorisant votre expérience professionnelle.

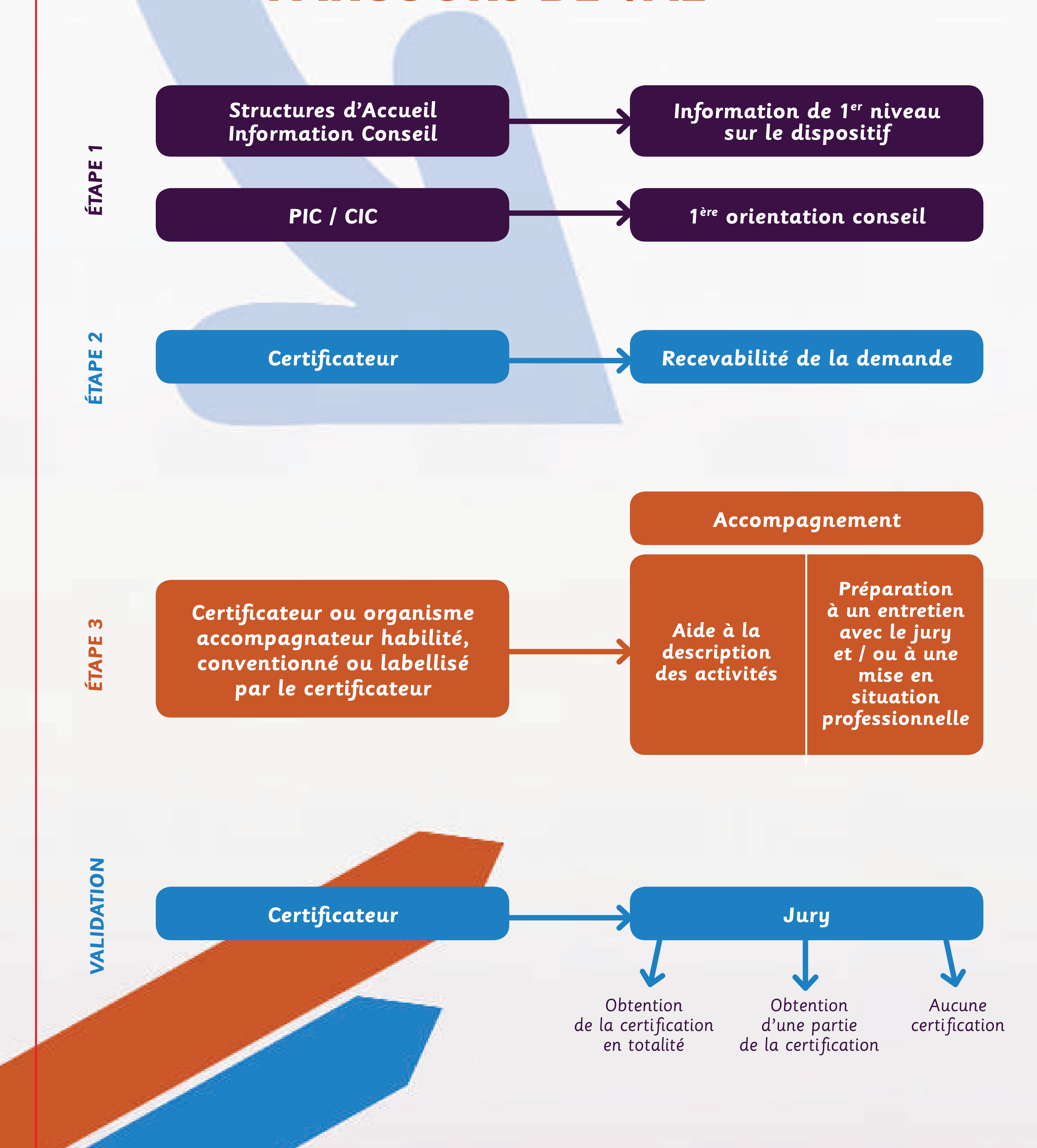
C'est un droit individuel inscrit dans le code du travail. Il faut pour cela justifier d'au moins 3 années d'expérience en rapport avec la certification visée.

La VAE, pourquoi ?

La VAE est un moyen supplémentaire :
- de valoriser des années de travail,
- de disposer d'un nouveau moyen de promotion et de mobilité sociale,
- d'accéder à la formation tout au long de la vie sans avoir à réapprendre les savoirs déjà acquis par l'expérience.



VISUALISATION D'UN PARCOURS DE VAE



ÉTAPE 1
- Structures d'Accueil Information Conseil → Information de 1er niveau sur le dispositif
- PIC / CIC → 1ère orientation conseil

ÉTAPE 2
- Certificateur → Recevabilité de la demande

ÉTAPE 3
- Certificateur ou organisme accompagnateur habilité, conventionné ou labellisé par le certificateur → Accompagnement : Aide à la description des activités / Préparation à un entretien avec le jury et / ou à une mise en situation professionnelle

VALIDATION
- Certificateur → Jury → Obtention de la certification en totalité / Obtention d'une partie de la certification / Aucune certification



COMMENT S'INFORMER ?



cf visualisation d'un parcours de VAE - étape 1

« Allo VAE »

Pour toute demande de renseignements :
03 26 21 99 33
Adresse site :
www.vae-champagne-ardenne.com

« L'accueil et la première information »

Pour découvrir la VAE en général, vous pouvez vous adresser aux organismes d'accueil, d'information ou d'orientation : Pôle emploi, Missions locales, PAIO, CIO, Fongecif, OPCA…

« L'information et le conseil personnalisé »

Vous pouvez bénéficier d'entretiens gratuits, personnalisés et confidentiels quels que soient votre âge, statut, niveau, catégorie socioprofessionnelle. Cette prestation comprend des entretiens en face à face qui peuvent se dérouler lors de plusieurs rendez-vous.

L'objectif est d'examiner la pertinence du projet de validation, d'en préciser le contenu, de vous soutenir dans la constitution de votre demande de validation et de vous assister dans la recherche de financement.

Après les résultats de validation, vous pouvez être conseillé-ée sur la suite de votre parcours.

Pour obtenir un entretien, adressez vous aux Points Information Conseil (PIC) ou Centres Information Conseil (CIC) dont les coordonnées sont précisées sur le document joint.

